|  |
| --- |
| cms_logo-for_letterhead_black |
|  | **MÉMORANDUM D’ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS** | CMS/Sharks/MOS4/Doc.12.13 janvier 2023Original: Anglais |

4e Réunion des Signataires

Bonn, 28 février – 2 mars 2023

Point 12 de l’ordre du jour

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL (2023-2025)**

*(préparé par le Secrétariat)*

1. L'Annexe contient un projet de programme de travail, qui énumère les activités que le Secrétariat suggère d'entreprendre au cours de la prochaine période triennale (2023-2025). Le programme de travail vise à orienter les Signataires, le Comité consultatif (CC), le Groupe de travail sur la conservation (GTC), les partenaires de coopération et le Secrétariat.
2. Ce document constitue un changement significatif par rapport au précédent programme de travail (2019-2022), car il a été préparé de manière tout à fait différente :
* Il est divisé en deux sections : (1) les tâches essentielles du Secrétariat et du CC et (2) les activités de conservation à financer par des ressources extrabudgétaires.
* Le temps total disponible par membre du personnel a été calculé pour la période triennale et le temps requis pour chaque activité a été estimé. Cela permet de calculer le personnel nécessaire pour mettre en œuvre les activités convenues par les Signataires.

Ces deux nouveaux aspects seront détaillés ci-dessous.

1. Une révision de la mise en œuvre du programme de travail pour la période triennale précédente (2019-2021) sera effectuée après que les rapports nationaux des Signataires décrivant les activités menées au cours de la période triennale passée auront été examinés. Ainsi, puisque les rapports doivent être soumis avant le 29 janvier 2023, cette révision sera publiée en février 2023 sous la référence [CMS/Sharks/MOS4/Doc.12.2](https://www.cms.int/sharks/en/document/report-implementation-programme-work-2019-2021).
2. Le Secrétariat examinera ensuite s'il y a lieu de poursuivre les activités en cours ou partiellement mises en œuvre lors du précédent programme de travail et si le présent document doit être révisé en conséquence. Cette révision serait publiée en février 2023, le cas échéant.
3. Ce document devrait être étudié dans le cadre du budget proposé pour la prochaine période triennale ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.14.2](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23624)) afin de garantir des effectifs appropriés.

**Distinction entre les tâches principales et les activités de conservation extrabudgétaires**

1. Le Secrétariat a inclus les activités suivantes dans le projet de programme de travail (2023-2025) :

 **Section 1 : tâches principales du Secrétariat et du Comité consultatif**

* + Tâches principales et mandatées du Secrétariat, conformément à son cahier des charges (CdC) ;
	+ Tâches principales du CC, avec le soutien du GTC, conformément à son cahier des charges.

 **Section 2 : activités de conservation extrabudgétaires**

* + Nouvelles activités recommandées à la MOS4 par le CC et les Signataires (voir points 10 et 11 de l'ordre du jour) ou pour lesquelles le Secrétariat a déjà obtenu un financement.
1. Les changements structurels du programme de travail sont en accord avec les changements introduits dans le projet de budget ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.14.2](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23624)) pour différencier les tâches principales mandatées qui doivent être financées par le budget principal et les activités extrabudgétaires, qui nécessiteront un financement supplémentaire distinct de celui du budget.
2. Les tâches principales sont des activités essentielles du Secrétariat et du CC pour maintenir le MdE opérationnel. Elles sont basées sur leur cahier des charges respectif et restent largement inchangées par rapport à la période triennale précédente.
3. En ce qui concerne les activités extrabudgétaires, un certain nombre d'activités de conservation sont recommandées par le CC et par les Signataires, dont la plupart sont présentées en détail dans les points 10 et 11 de l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessous :
* **10.1** Plan d’action par espèce pour l’Ange de mer (Squatina squatina) en mer Méditerranée ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.1](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23639))
* **10.2** Elaboration d’une stratégie de conservation et de plans d’action pour les requins et les raies pélagiques ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.2](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23712))
* **10.3** Elaboration d’une stratégie de conservation et de plans d’action pour les raies rhino ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.3](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23717))
* **10.4** Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.4](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23640))
* **10.5** Hiérarchisation régionale des espèces de requins et de raies inscrites à l'annexe 1 du MdE Requins et aux annexes de la CMS ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23724))
* **10.6** Amélioration de la communication des données relatives aux débarquements des espèces figurant à l’Annexe 1 MdE requins ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.6](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23725))
* **10.7** Examen de la mortalité liée à la pêche des espèces de requins et de raies inscrites à l’annexe 1 du MDE requins et aux annexes de la CMS ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.7](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23723))
* **11.2** Recueil mondial de l’état de conservation et des mesures de gestion des requins ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.11.2](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23726))
1. En attendant le résultat des discussions sur ces points, le Secrétariat a inclus ces activités dans ce projet. Au cours de cette réunion, le Secrétariat mettra à jour le projet de programme de travail comme suite aux décisions prises par les Signataires.

**Calculer les besoins en personnel**

1. Les estimations du temps de travail du personnel du Secrétariat nécessaire à la mise en œuvre de chaque activité ont été ajoutées au projet de programme de travail afin de faciliter les décisions concernant le complément de personnel requis et la hiérarchisation des activités.
2. Lors de la préparation de ce programme de travail, le Secrétariat s'est efforcé de calculer le temps nécessaire à la mise en œuvre des différentes tâches, réparti entre le personnel P et G. Les « jours de travail nets » ont été calculés sur la base d'une semaine de travail de cinq jours et de la déduction des jours de congé annuels obligatoires (30 jours), jours fériés locaux (10 jours), formations obligatoires (5 jours), estimation des congés de maladie (5 jours), et estimation du temps passé à contribuer au Secrétariat de la CMS au sens large (réunions hebdomadaires du personnel, réunions stratégiques mensuelles et retraites, 26 jours), au personnel de la famille CMS et aux panels de recrutement de stagiaires (5 jours pour le personnel P uniquement), et à la contribution aux briefings de la CMS, aux documents d'information, aux articles de presse, etc. (10 jours pour le personnel P uniquement).
3. Sur la base des calculs contenus dans le paragraphe ci-dessus et en effectuant une multiplication d'une année à une période triennale, le nombre maximal de jours de travail disponibles pour la mise en œuvre du programme de travail du MdE Requins pendant une période triennale est de **510** pour le personnel P et **230** pour le personnel G[[1]](#footnote-1).
4. Sur la base de l'expérience antérieure, il a été calculé que le temps de travail global nécessaire à la mise en œuvre des tâches principales du Secrétariat au cours de la période triennale, telles qu'elles sont incluses dans la section 1 du projet de programme de travail, sera d'environ **472-502** jours ouvrables de personnel P (entre 92,5 et 98,4 % d'un poste à temps plein) et **231** jours ouvrables de personnel G (100,1 % du poste à temps partiel existant).
5. Au niveau actuel des effectifs, cela laisserait, pour l'ensemble de la période triennale, entre 8 et 38 jours ouvrables de temps de travail du personnel P pour l'exécution des activités extrabudgétaires. Le temps de travail disponible du personnel G serait entièrement occupé.
6. Par conséquent, pour mettre en œuvre **les tâches extrabudgétaires** incluses dans le projet actuel, du personnel supplémentaire serait nécessaire. Une fois la section 2 du programme de travail finalisée, il sera possible de calculer le temps de travail supplémentaire nécessaire.

**Financement des activités extrabudgétaires**

1. Le présent document tente de calculer le temps de travail du Secrétariat qui est disponible et qui serait nécessaire pour mettre en œuvre les activités principales et extrabudgétaires décrites. Il convient toutefois de noter que d'autres personnes devront également consacrer beaucoup de temps, en particulier pour les activités extrabudgétaires. Les membres du CC, qui consacrent leur temps volontairement, devront passer de nombreuses semaines à travailler sur ces tâches. Les partenaires de coopération consacreront également leur propre temps à bon nombre de ces activités.
2. La mise en œuvre des activités de conservation est un élément clé du MdE. Pour les mettre en œuvre, des ressources financières supplémentaires seront nécessaires, à la fois pour s'assurer que suffisamment de personnel est disponible pour administrer les activités et pour financer les activités elles-mêmes. Les Signataires peuvent affecter des contributions volontaires à la mise en œuvre d'activités spécifiques du programme de travail. En outre, le Secrétariat enverra régulièrement des appels à financement pour ces activités extrabudgétaires, en plus d'envoyer des factures pour couvrir les coûts du budget de base.

**Structure du programme de travail**

1. Comme dans le programme de travail 2019-2021, le tableau contient des activités numérotées et des colonnes supplémentaires pour fournir des informations sur :
* le mandat sous-jacent pour réaliser l'activité ;
* le rang de priorité (élevé ou moyen) ;
* le délai de mise en œuvre de l'activité ;
* l'entité responsable de la mise en œuvre ;
* la disponibilité des fonds ou les exigences de financement ;
* les besoins en personnel, présentés sous la forme d'une estimation des jours ouvrables que le personnel P et G devrait consacrer à la mise en œuvre de l'activité.

Action requise :

1. Il est demandé à la Réunion :
2. d’examiner le projet de programme de travail en Annexe, apporter les modifications nécessaires, compléter le programme de travail en fonction des activités convenues aux points 10, 11 et 14 de l'ordre du jour, et adopter le nouveau programme de travail pour la période triennale 2023-2025.

**ANNEXE**

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL (2023-2025)**

**Section 1 : tâches principales du Secrétariat et du Comité consultatif**

| Nº | Activité | Mandat[[2]](#footnote-2) | Priorité classement[[3]](#footnote-3) | Calendrier[[4]](#footnote-4) | Entité responsable[[5]](#footnote-5) | Besoins de financement | Estimation du personnel du Secrétariat nécessaire à la mise en œuvre (jours ouvrables par 3 ans) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Coopération et partenariats |
| 1 | Contribuer à la préparation et à la tenue de la [[6]](#footnote-6)COP14 de la CMS, de la ScC-SC6 de la CMS[[7]](#footnote-7), de la ScC-SC7[[8]](#footnote-8) | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SECCC | budget de base | Personnel P : 75 |
| 2 | Fournir des commentaires sur les propositions pour l'inclusion des espèces de requins et de raies dans les annexes de la CMS au Conseil scientifique de la CMS et à la Conférence des Parties. | CdC CC | principale | 2023 | CC | budget de base | Pas de temps de travail significatif prévu |
| 3 | Renforcer les synergies et établir des partenariats avec les organisations pertinentes (notamment les AME, les ORP, Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN et les ONG). | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC CC | budget de base | Personnel P : 30 |
| Sensibilisation |
| 4 | Informer et sensibiliser sur le MdE Requins conformément à la stratégie de communication et de sensibilisation du MdE Requins. | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC  | Dans une mesure limitée, inclus dans le budget de base | Personnel P : 15Personnel G : 5 |
| 5 | Encourager tous les États de l'aire de répartition à rejoindre la CMS et à devenir Signataires du MdE. | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC  | budget de base | Personnel P : 3 |
| 6 | Représenter le MdE aux réunions d'autres accords intergouvernementaux afin de faciliter la réalisation des objectifs du MdE. | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC  | budget de base | Personnel P : 60 |
| Soutien aux réunions (MOS, CC et GT) |
| 7 | Préparer et tenir la 5e réunion des Signataires | CdC SEC | principale | 2025 | SEC CC | budget de base | Personnel P : 120Personnel G : 120[[9]](#footnote-9) |
| 8 | Préparer et tenir la 4e réunion du Comité consultatif | CdC SEC | principale | 2023 | SEC CC | budget de base | Personnel P : 35Personnel G : 30 |
| 9 | Préparer et tenir la 5e réunion du Comité consultatif | CdC SEC | principale | 2025 | SEC CC | budget de base | Personnel P : 35Personnel G : 30 |
|  |
| Soutien au Comité consultatif |
| 10 | Assister le président du CC selon les besoins pour faciliter le travail du Comité et la préparation des documents de réunion. | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC | budget de base | Personnel P : 36Personnel G : 12 |
| Gestion du personnel |
| 11 | Recruter et superviser le personnel et les stagiaires | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC  | budget de base | Personnel P : 30Personnel G : 10 |
| Gestion du budget |
| 12 | Superviser le budget et les rapports | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC  | budget de base | Personnel P : 9Personnel G : 12 |
| 13 | Collecter des fonds pour le budget de base[[10]](#footnote-10) | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC  | budget de base | Personnel P : 9Personnel G : 12 |
| 14 | Collecter des fonds pour les activités extrabudgétaires | CdC SEC | principale | 2023-2025 | SEC  | budget de base | Personnel P : 15-45[[11]](#footnote-11) |
| Temps total du personnel nécessaire à la mise en œuvre de la section 1 du programme de travail : tâches principales du Secrétariat et du Comité consultatif | **Personnel P : 472-502****Personnel G : 231** |

**Section 2 : activités de conservation extrabudgétaires**

| Nº | Activité | Mandat[[12]](#footnote-12) | Priorité classement[[13]](#footnote-13) | Calendrier[[14]](#footnote-14) | Entité responsable[[15]](#footnote-15) | Besoins de financement pour la mise en œuvre | Personnel du secrétariat nécessaire pour le temps d’activité (jours ouvrables) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Conservation de l’espèce/Conservation de l’habitat  |
| 1. Plan d’action par espèce pour l’Ange de mer (Squatina squatina) en mer Méditerranée (voir [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.1](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23639))
 |
| 1.1 | Collaborer avec le Groupe de travail international pour la mise en œuvre du Plan d’action par espèce pour l’ange de mer en Méditerranée, idéalement avec un Point focal gouvernemental et un Point focal technique pour chaque État de l’aire de répartition. Dans ce cadre, les Points focaux des Signataires sont encouragés à assurer la liaison avec les Points focaux de la CMS. | Décisions de la MOS4(Outcome 3.8) | à déterminer | 2023 | SIG (États de l’aire de répartition), CC, SEC |  | voir 1.3 |
| 1.2 | Fournir une coordination ou un soutien financier pour rémunérer la coordination du Groupe de travail international.  | Décisions de la MOS4 (Outcome 3.8) | à déterminer | 2023-2025 | SIG, (SEC : si les fonds ont été fournis par le Secrétariat) | **6 000** **€** par an ou en nature par un gouvernement ; (financement pour un poste à temps partiel env. 2,5 jours par mois) | **Personnel P 16[[16]](#footnote-16) Personnel G : 6** (gestion des accords avec les donateurs et les projets) |
| 1.3 | Aider le Groupe de travail international en fournissant une plateforme de communication et en facilitant les réunions (lorsque c'est demandé) | Décisions de la MOS4 (Outcome 3.8) | à déterminer | 2023-2025 | SEC |  | **Personnel P : 30 Personnel G : 9** |
| 1.4 | Soutenir les Signataires par des conseils d’experts et la mise en œuvre d’activités de conservation. | Décisions de la MOS4 (Outcome 3.8) | à déterminer | 2023-2025 | CC, CooP | Sous réserve de financement | No significant working time expected |
| 1.5 | Entreprendre des projets pour mettre en œuvre les objectifs du Plan d’action par espèce pour l’ange de mer en Méditerranée. | Décisions de la MOS4 (Outcome 3.8) | élevée | 2023 | SEC, CooP | **60 000 €** (Le financement est assuré) | **Personnel P : 20 Personnel G : 5** (gestion des accords avec les donateurs et les projets) |
| 2. Élaboration d’une stratégie de conservation et de plans d’action régionaux pour les requins et les raies pélagiques (voir [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.2](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23712)) |
| 2.1 | Fournir un appui technique au Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN, notamment en partageant les informations et l’expertise pertinentes et en participant aux ateliers d’experts et aux réunions et processus de planification de la conservation. | Décisions MOS4 (CP 1.3 & 3.2) | à déterminer | à déterminer | CC, SIG, (SEC : si les fonds ont été fournis par le Secrétariat) | **10 000 €** par réunion pour les déplacement s du Comité consultatif | **Personnel P : 0.5 Personnel G : 0.5** (gestion des voyages) |
| 2.2 | Fournir un financement pour soutenir l’élaboration d’une stratégie de conservation globale et plan d’action régional pour la conservation des requins et raies pélagiques, en se concentrant initialement sur la région de l’océan Indien. | Décisions MOS4 (CP 1.3 & 3.2) | à déterminer | à déterminer | CC, SIG, (SEC : si les fonds ont été fournis par le Secrétariat) | **250 000€** (fonds du projet pour la région de l’océan Indien) | **Personnel P : 5** (collecte de fonds, gestion des accords avec les donateurs) |
| 2.3 | Assurer la liaison avec le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN au sujet de l’élaboration d’une stratégie de conservation globale et de plans d’action régionaux pour les requins et les raies pélagiques. | Décisions MOS4 (CP 1.3 & 3.2) | à déterminer | à déterminer | SEC |  | **Personnel P : 5** |
| 2.4 | Fournir un soutien au Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN pour la mise en œuvre de l’initiative dans l’océan Indien (et d’autres régions sous réserve de la disponibilité des fonds) | Décisions MOS4 (CP 1.3 & 3.2) | à déterminer | à déterminer | SEC | (voir 2.2) | **Personnel P : 20 Personnel G : 5** (gestion du projet et du ou des accords de financement) |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3. Élaboration d’une stratégie mondiale de conservation et de plans d’action régionaux pour les raies rhino (voir [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.3](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23717)) |
| 3.1 | Fournir un appui technique au Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN, notamment en partageant les informations et l’expertise pertinentes et en participant aux réunions et processus de planification de la conservation. | Décisions de la MOS4 | à déterminer | à déterminer | CC, SIG | **3 000 à 6 000 €** par réunion pour les déplacements du CC | **Personnel P : 0,5 Personnel G : 0,5** (gestion des voyages des membres du CC) |
| 3.2 | Assurer la liaison avec le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN au sujet de l’élaboration d’une stratégie de conservation mondiale et de plans d’action régionaux pour les raies rhino. | Décisions de la MOS4 | à déterminer | 2023 | SEC |  | **Personnel P : 5** |
| 3.3 | Fournir un soutien au Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN pour la mise en œuvre de l’initiative dans la région Indo-Ouest Pacifique. | Décisions de la MOS4 | à déterminer | 2023 | SEC | Le financement est disponible pour la région Indo-Ouest Pacifique. | **Personnel P : 25 Personnel G : 5** (gestion des accords avec les donateurs et des accords de projet, organisation et tenue de réunions) |
| 3.4 | Apporter un soutien financier aux ateliers régionaux des États de l’aire de répartition et à l’élaboration de plans d’action régionaux. | Décisions du MOS4 (PC : 4.1) | à déterminer | à déterminer | SIG, SEC (si les fonds ont été fournis par le Secrétariat) | **Environ 40 000** **€** nécessaires pour l’élaboration du plan d’action Environ 30 000 euros pour accueillir un atelier régional (des fonds ont déjà été mis à disposition pour la région IndoOuest Pacifique) | **Personnel P : 25 Personnel G : 5** (par atelier : collecte de fonds, gestion des accords avec les donateurs et des accords de projet, organisation et tenue de réunions) |
| 3.5 | Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur l’identification des raies rhino pour les principaux groupes de parties prenantes. | Décisions du MOS4 (PC : 4.1) | à déterminer | à déterminer | SIG (avec le soutien du Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN) | Les Signataires pourraient avoir à payer pour organiser des ateliers | Aucune participation |
| 4. Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) (voir [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.4](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23640))  |
| 4.1 | Promouvoir l’initiative AIRR dans les forums pertinents, y compris, sans toutefois s’y limiter, la CMS, la CDB, la FAO, les ORGP, les centres d'appui régional et les groupes consultatifs. | Décisions de la MOS4 (PC 1.5) | à déterminer | à déterminer | SEC, SIG, CooP |  | **Personnel P : 3** (par exemple, élaboration de documents de politique) |
| 4.2 | Assurer la liaison avec le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN concernant la mise en œuvre de l’initiative AIRR. | Décisions de la MOS4 (PC 1.5) | à déterminer | à déterminer | SEC |  | **Personnel P : 2** |
| 4.3 | Fournir un soutien au Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN, le cas échéant et dans la mesure du possible, en ce qui concerne l’identification des AIRR, y compris le partage des informations et des compétences pertinentes. | Décisions de la MOS4 (PC 1.5) | à déterminer | à déterminer | SIG, AC, GTC | **21 000 €** pour les déplacements du Comité consultatif et du GTC pour les ateliers et les réunions (quelque 7 missions) | **Personnel P : 2 Personnel G : 2** (collecte de fonds, gestion des accords avec les donateurs, gestion des voyages) |
| 4.4 | Fournir des ressources financières au Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l’UICN afin d’organiser les ateliers d’experts et les missions de suivi. | Décisions de la MOS4 (PC 1.5) | à déterminer | à déterminer | SIG, SEC (si les fonds ont été fournis par le Secrétariat) | **45 000 €** pour les frais de déplacement liés aux ateliers et aux réunions (quelque 15 missions) | **Personnel P : 4 Personnel G : 2** (collecte de fonds, gestion des accords avec les donateurs, gestion des voyages) |
| 4.5 | Considérer les AIRR comme des zones de haute priorité pour la mise en œuvre de mesures de gestion visant à conserver les requins et les raies énumérés dans l’Annexe 1 du MdE, dans les zones de juridictions nationales. | Décisions de la MOS4 (PC 1.5) | à déterminer | à déterminer | SIG |  |  |
|  |
| 5. Hiérarchisation régionale des espèces de requins et de raies inscrites à l'annexe 1 du MdE Requins et aux annexes de la CMS (voir [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23724)) |
| 5.1 | Le CC continuera à identifier les espèces de priorité régionale en utilisant la méthodologie présentée et toujours en cours de développement. | Décisions de la MOS4 | à déterminer | à déterminer | CC | **25 000 €** (conseil pour soutenir le CC) |  |
| 5.2 | Fournir un soutien financier pour la hiérarchisation régionale relative aux zones FAO supplémentaires. | Décisions de la MOS4  | à déterminer  | à déterminer  | SIG, (SEC car les fonds seraient versés au Secrétariat) | Voir ci-dessus | **Personnel P : 5****Personnel G : 0,5**(consultant en recrutement et en orientation) |
| 6. Recommandations aux Signataires pour améliorer la communication des données de débarquement des espèces inscrites à l’Annexe 1 du MdE requins(voir [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.6](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23725)) |
| 6.1  | Mettre à jour les analyses fournies dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.6](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23725) pour inclure les données les plus récentes et publier les résultats dans une revue scientifique examinée par des pairs en collaboration avec des spécialistes de la FAO (et d’autres spécialistes concernés). | Décisions de la MOS4  | à déterminer | à déterminer | CCCoopGTC | **16 000 €**(honoraires de consultation et frais de publication en libre accès) | **Personnel P : 5****Personnel G : 0,5**(recrutement et encadrement du consultant, gestion de l’accord avec le donateur) |
| 6.2  | Entreprendre des analyses de ces données de débarquement des requins inscrits à l’Annexe 1, telles que rapportées aux ORGP pertinentes (par exemple, la CICTA), y compris la comparaison avec les données comparables détenues par la FAO en collaboration avec des spécialistes. | Décisions de la MOS4  | à déterminer | à déterminer | CCCoopGTC | **10 000 €** (aide aux déplacements pour présenter les documents de travail lors des réunions des groupes de travail des ORGP concernés ; 3 missions)  | **Personnel P : 0,5****Personnel G : 1**(gestion des voyages) |
| 6.3  | Identifier les types d’erreurs, ou d’erreurs potentielles, qui ont été observées dans les analyses des données de débarquement, et élaborer des lignes directrices sur la manière dont les nations pourraient utilement évaluer leurs données nationales de débarquement afin d’améliorer le contrôle de la qualité des données soumises.  | Décisions de la MOS4  | à déterminer | à déterminer | CCCoopGTC | **10 000 €** (frais de déplacement d’un expert supplémentaire et atelier de deux jours consécutif à l’AC4) | **Personnel P : 3****Personnel G : 0,5**(gestion de la logistique des voyages et des réunions, y compris les achats, selon les besoins, participation) |
| 7. Examen de la mortalité liée à la pêche des espèces de requins et de raies inscrites à l’Annexe 1 du MdE requins et aux Annexes de la CMS (voir [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.7](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23723)) |
| 7.1 | Fournir un appui technique à l’examen. | Décisions de la MOS4 | à déterminer | à déterminer | CC |  |  |
| 7.2 | Fournir un appui financier pour la réalisation de l’étude pilote dans deux zones de la FAO. | Décisions de la MOS4 | à déterminer | à déterminer | SIG (SEC : si les fonds ont été fournis par le Secrétariat) | **50 000 €** (services de conseil : le financement est déjà disponible) | **Personnel P : 10 Personnel G : 1** (gestion de l’accord avec les donateurs, recrutement et supervision du consultant) |
| 8. Mise en œuvre d'une Action concertée pour les requins-baleines |
| 8.1 | Réaliser une étude sur les zones sensibles des requins-baleines dans le monde, leurs voies de migration et leurs zones d'importance, et évaluer le risque de collision entre les requins-baleines et le trafic maritime. Le projet permettra d'élaborer des lignes directrices et des recommandations pour les Parties à la CMS qui seront examinées lors de la COP14 de la CMS. | Décisions de la MOS4,Résultat 3.8 | élevée | 2023 | SEC | **28 000 €** (conseil, le financement a déjà été assuré) | **Personnel P : 7****Personnel G : 1**(gestion de l'accord avec le bailleur de fonds et consultation) |
| Renforcement des capacités, sensibilisation et communication |
| 9. Renforcement des capacités |
| 9.1 | Espace réservé aux résultats des discussions 11.1 | Décisions de la MOS4,Résultat 3.6 | à déterminer | à déterminer | à déterminer | à déterminer | à déterminer |
| 10. Sensibilisation et communication |
| 10.1 | Espace réservé aux résultats des discussions 11.2 (voir [CMS/Sharks/MOS4/Doc.11.2](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23726)) | Décisions de la MOS4 | à déterminer | à déterminer | à déterminer | à déterminer | à déterminer |
| 11. Autres activités, conformément aux mandats du MdE |
| 11.1 | Les activités qui peuvent devenir des priorités pour les Signataires et les donateurs pendant la période intersessions, et pour lesquelles un financement est susceptible d'être disponible. Ces activités seront entreprises si les ressources en personnel sont disponibles et/ou pourraient remplacer des activités approuvées pour lesquelles aucun financement n'a été trouvé.  |  |  |  |  |  |  |

1. En supposant que le personnel G continue à travailler à temps partiel (50 %), ce qui équivaut à 4 heures de travail par jour. [↑](#footnote-ref-1)
2. Plan de Conservation (PC), Cahier des charges du Comité consultatif (CdC CC), Cahier des charges du Secrétariat (CdC SEC) [↑](#footnote-ref-2)
3. Activités principales du Secrétariat et priorités suggérées (élevée, moyenne) [↑](#footnote-ref-3)
4. Année(s) au cours de laquelle/desquelles l'activité devrait être mise en œuvre [↑](#footnote-ref-4)
5. Signataires (SIG), Comité consultatif (CC), Secrétariat (SEC), Groupe de travail sur la conservation (GTC), Consultants, Partenaires de coopération (CooP) [↑](#footnote-ref-5)
6. 14e Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage [↑](#footnote-ref-6)
7. 6e Réunion du comité de session du Conseil scientifique [↑](#footnote-ref-7)
8. 7e Réunion du comité de session du Conseil scientifique [↑](#footnote-ref-8)
9. Cela inclut le temps de travail de 2 à 3 membres supplémentaires de l'équipe du service des conférences, notamment des membres du personnel spécialisés dans le traitement des documents, les traductions, les voyages ou les participants, etc. Le personnel G financé par le MdE Requins soutiendra l'équipe avec d'autres tâches pour compenser le temps accordé au MdE. Voir le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.14.2](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23624) pour plus d'explications. [↑](#footnote-ref-9)
10. Signataires de la facturation. [↑](#footnote-ref-10)
11. Le temps nécessaire à la collecte de fonds dépend de la nature des possibilités de financement et peut varier considérablement. [↑](#footnote-ref-11)
12. Plan de Conservation (PC), Cahier des charges du Comité consultatif (CdC CC), Cahier des charges du Secrétariat (CdC SEC) [↑](#footnote-ref-12)
13. Activités principales du Secrétariat et priorités suggérées (élevée, moyenne) [↑](#footnote-ref-13)
14. Année(s) au cours de laquelle/desquelles l'activité devrait être mise en œuvre [↑](#footnote-ref-14)
15. Signataires (SIG), Comité consultatif (CC), Secrétariat (SEC), Groupe de travail sur la conservation (GTC), Consultants, Partenaires de coopération (CooP) [↑](#footnote-ref-15)
16. Si les États de l’aire de répartition décident de fournir des fonds au Secrétariat pour organiser le GTI de coordination, le temps du personnel doit être investi. [↑](#footnote-ref-16)